



SDEPA SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

l'énergie de nos territoires

www.sdepa.com.fr



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2010





LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au service des communes !

En matière énergétique, comme dans bien d'autres domaines, nous vivons actuellement une période mouvementée.

Raréfaction des ressources, nécessaire réflexion sur la diversification de nos outils de production, prix de l'énergie, sont autant de thèmes qui seront au cœur de nos préoccupations au cours des mois et des années à venir.

Dans un tel contexte, les Syndicats d'Énergie tels que le SDEPA, ont un rôle déterminant à jouer.

En effet, en prise directe avec les usagers et les élus locaux, nos collectivités constituent un niveau décisionnel pertinent et un relais auprès des pouvoirs publics de plus en plus entendu.

Mais au-delà de ces questions de politique générale, les syndicats ont également vocation à accompagner au mieux les communes dans le domaine énergétique.

De ce point de vue, l'année 2010 et le premier trimestre 2011 ont été riches d'initiatives en la matière.

En décidant par exemple de créer un service mutualisé d'entretien de l'éclairage public en faveur des communes, le SDEPA a clairement souhaité répondre à une demande récurrente des élus locaux.

Ce dispositif est en train de se mettre en place et sera opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2012. De la même manière et malgré les freins tarifaires et administratifs, plusieurs projets photovoltaïques connectés au réseau, ont été engagés sur des bâtiments communaux, la centrale photovoltaïque installée sur le Centre Technique Municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle constituant la première unité de production décentralisée d'électricité créée par le SDEPA en dehors de ses propres locaux.

Du point de vue financier ensuite, les décisions prises dans le cadre des orientations budgétaires 2011 se sont concrétisées.

Ainsi, la prise en charge dorénavant consécutive du financement par le SDEPA des programmes de renforcements électriques liés à la délivrance d'autorisations de construire, a d'ores et déjà permis à plusieurs dizaines de communes d'envisager plus sereinement l'urbanisation de leur territoire.

Également, la volonté du SDEPA de se substituer à ERDF face à son désengagement financier dans le domaine de l'enfouissement des réseaux (programme Article 8), a facilité la prise en compte de nombreux projets d'aménagements portés par plusieurs communes urbaines.

En terme de sécurisation des réseaux électriques enfin, l'engagement pluriannuel visant à résorber un maximum de linéaire de fils nus aériens dans les communes du département, commence à porter ses fruits.

Les programmes se poursuivront intensivement au cours des prochaines années et les usagers devraient y gagner en qualité de desserte et en continuité de fourniture.

Ce nouveau rapport annuel d'activité détaille l'ensemble de ces initiatives, sachant que le personnel et les élus du SDEPA, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos préoccupations.

Denise Saint-Pé

Article L.5212-39 du CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

SOMMAIRE

/02 - Le mot de la Présidente

/03 - Le SDEPA vous éclaire

/04 - Énergies pratiques

/05 - Les travaux

/06 et 07 - Les chiffres du SDEPA

/08 - Actualité juridique

/09 à 11 - Actualité du SDEPA

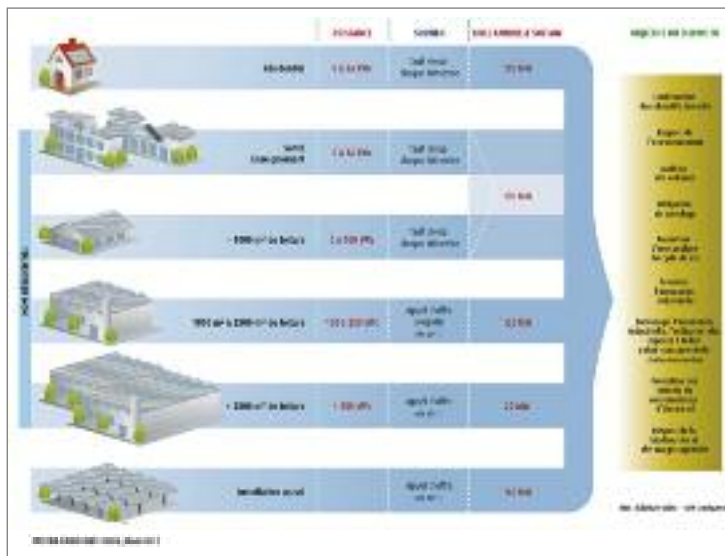
/12 - Recueil des actes administratifs

Suite au moratoire qui a impacté la filière photovoltaïque entre la fin d'année 2010 et le début 2011, un nouveau dispositif est entré en vigueur avec l'arrêté du 4 mars 2011.



PHOTOVOLTAÏQUE

➡ DE NOUVEAUX tarifs d'achat



Le nouveau dispositif fait appel à 2 mécanismes distincts suivant la puissance de l'installation :

- d'une part des tarifs d'achats ajustés chaque trimestre, pour les installations sur les bâtiments de moins de 100 kWc (seuil équivalent à une surface de 1000 mètres carrés de panneaux photovoltaïques),
- d'autre part des appels d'offres pour les installations de plus de 100 kWc et les centrales au sol.

RÉSULTATS FINANCIERS 2010 D'ERDF

➡ UN CHIFFRE D'AFFAIRE en progression et un résultat net positif

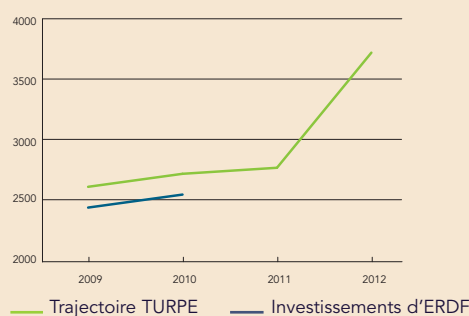
Le communiqué publié par ERDF à l'occasion de la présentation de ses résultats financiers 2010, fait apparaître un chiffre d'affaires de 12 187 M€ (11 374 M€ en 2009), un résultat d'exploitation de 2 440 M€ (2 157 M€ en 2009) et un résultat net de 121 M€, après un déficit de 45 M€ en 2009.

Par ailleurs, ERDF indique avoir réalisé en 2010, 2 560 M€ d'investissements, soit une augmentation de 10,7 % par rapport à 2009 (2 313 M€), dont 1 140 M€ consacrés à l'amélioration de la qualité des réseaux et 1 190 M€ aux raccordements.

Même si l'écart s'est resserré, ce montant total reste toutefois inférieur à celui retenu par la Commission de Régulation de l'Énergie pour bâtir sa proposition d'élaboration des tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité entre 2009 et 2012 (TURPE 3).

Le graphique ci-après illustre ce décalage, sachant que la trajectoire des investissements (TURPE 3) correspond à celle dite du « redressement ciblé de la qualité de l'électricité », qui comprend normalement 20 % d'investissements supplémentaires dans ce domaine sur la période 2009-2012.

Investissements d'ERDF en millions d'€



BRÈVES

Augmentation de la taxe sur les pylônes

L'imposition forfaitaire sur les pylônes, prévue à l'article 1519A du Code général des Impôts et perçue par les communes, augmente de près de 5 % en 2011 par rapport à 2010. Les montants 2011 sont les suivants :

- 1914 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts (1 824 € en 2010).
- 3827 € pour les pylônes supportant des lignes dont la tension est supérieure à 350 kilovolts (3 674 € en 2010).

La consommation d'électricité en France a augmenté de près de 2 % en 2010

Dans son bilan électrique de 2010, RTE a indiqué que la consommation totale d'électricité, en données corrigées des aléas climatiques, a augmenté en moyenne en France de 1,9 % (488,1 TWh) par rapport à 2009 (478,1 TWh).

De manière plus détaillée, la hausse s'élève à 1,5 % pour les ménages, 1 % pour les PME/PMI et 3,7 % dans la grande industrie.

Augmentation du tarif d'achat de l'électricité issue de la méthanisation

Les tarifs d'achat de l'électricité issue de la méthanisation ont été revus à la hausse pour favoriser le développement de la filière. L'arrêté du 19 mai 2011 fixe des tarifs d'achat entre 8,121 et 19,9 c€/kWh (de 7,5 à 15,13 c€/kWh précédemment).

Les installations éligibles restent celles qui utilisent l'énergie dégagée par la décomposition des déchets et résidus provenant de l'agriculture, du traitement des eaux, ainsi que des installations de stockage de déchets non dangereux.

En parallèle, les tarifs d'injection de gaz sur le réseau seront prochainement publiés.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

➡ LES CHIFFRES de la concession

Réseau BT, en mètre	2009	2010	Variation
Réseau souterrain	3 282 160	3 396 854	3,5 %
Réseau torsadé	5 596 665	5 635 163	0,7 %
Réseau aérien nu	2 435 885	2 353 888	-3,4 %
<i>dont fils nus de faibles sections</i>	792 853	761 442	-4,0 %
Réseau total aérien	8 032 550	7 989 051	-0,5%
TOTAL RÉSEAU BT	11 314 710	11 385 905	0,6 %

Réseau HTA, en mètre	2009	2010	Variation
Réseau souterrain	3 077 994	3 159 110	2,6 %
Réseau torsadé	24 454	23 755	-2,9 %
Réseau aérien nu	4 721 223	4 675 763	-1,0 %
Réseau total aérien	4 745 677	4 699 517	-1,0 %
TOTAL RÉSEAU HTA	7 823 671	7 858 627	0,4 %

Postes HTA/BT	2009	2010	Variation
Nombres de postes	10 233	10 299	0,6 %

EVOLUTION DU TAUX DE MISE EN SOUTERRAIN

	2009	2010
BT souterraine (en kms)	3 282 (29 %)	3 397 (29,8 %)
HTA souterraine (en kms)	3 078 (39,3 %)	3 159 (40,2 %)

LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE

Temps moyen total de coupure en minutes par client par an, toutes causes confondues

Temps de coupure	2007	2008	2009	2010
Concession	97	109	113	101

Usagers de la concession	2009	2010
Usagers au tarif bleu	341 429	342 115
Usagers au tarif jaune	3 404	3 376
Usagers au tarif vert	1 194	1 133
TOTAL USAGERS AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS	346 027	346 624
Usagers aux tarifs libres	28 337	31 828
TOTAL DES USAGERS DE LA CONCESSION	374 364	378 452

Les chiffres de la concession électrique du SDEPA en 2010 (Source ERDF)



ÉLECTRIFICATION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION

➡ **DES INVESTISSEMENTS** en forte augmentation

Après une année de léger tassement en 2009, en raison notamment de l'engagement des entreprises sur le front de la reconstruction du réseau suite à la tempête Klaus, les investissements réalisés par le SDEPA en 2010 ont repris leur rythme soutenu (+ 10% par rapport à 2009).

Aux importants programmes de renforcements, d'extensions et d'enfouissements de réseaux électriques et téléphoniques réalisés dans les communes rurales et urbaines du département, se sont ajoutés divers chantiers spécifiques

de sécurisation du réseau basse tension. Il convient de noter que ceux-ci auront vocation à se multiplier au cours des prochains exercices, en relation avec les programmes HTA d'ERDF.

En effet, les 2350 kms de fils nus basse tension toujours répertoriés sur la concession, nécessiteront des investissements soutenus de la part du SDEPA, afin de préserver la qualité de l'électricité distribuée chez l'utilisateur.

Un programme pluriannuel a été établi à cet effet.



Travaux réalisés et engagés par le SDEPA au cours de l'année 2010

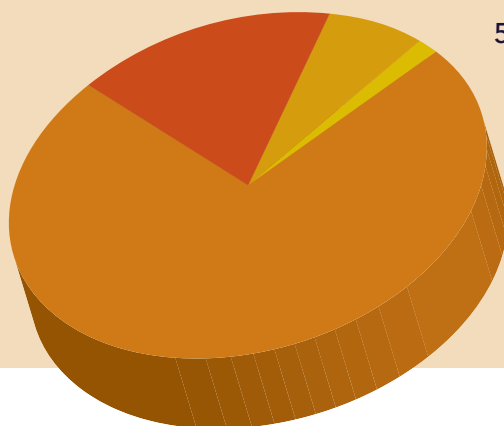
- Travaux électriques aériens et souterrains
- Eclairage public
- Génie Civil France Télécom
- Génie Civil Fibre Optique

29 864 096 €

6 896 443 €

2 959 594 €

596 558 €



➡ **L'AIDE AUX COMMUNES** revue à la hausse

Afin de prendre en compte les demandes communales, tant du point de vue quantitatif qu'en terme financier, les orientations budgétaires du SDEPA arrêtées en fin d'année 2010, ont mis l'accent sur deux axes prioritaires :

■ **Mieux accompagner financièrement les communes rurales**, en relevant de manière significative les taux de subventionnement de certaines catégories de travaux.

Ainsi, les sécurisations de réseau basse tension (remplacement en aérien de fils nus par du câble torsadé) ainsi que les

renforcements électriques nécessités par l'urbanisation des communes (générés par la délivrance de permis de construire) sont dorénavant pris en charge de manière conséquente par le SDEPA, la commune s'acquittant exclusivement des frais de gestion.

■ **Cet effort financier du SDEPA a d'ores et déjà permis d'accompagner de nombreuses communes dans leurs projets.**

■ **Mieux prendre en compte les demandes des communes urbaines**, en créant un programme spécifique d'enfouissement de réseau électrique des-

tiné notamment à venir compléter les programmes traditionnels tels que « l'Article 8 », ERDF ayant décidé de se désengager financièrement et de manière partielle, de ce programme d'aide aux communes urbaines.

■ **Le programme syndical esthétique urbain, permettra de réaliser environ 1 million d'euros de travaux supplémentaires dans le domaine de l'enfouissement des réseaux aériens et par là même, de sécuriser plus de 10 kms supplémentaires de linéaire dans ces communes.**

FINANCES

LE COMPTE administratif 2010

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année n - 1 et permet, au travers des résultats qu'il met en évidence, de comparer les réalisations aux prévisions budgétaires. Voici quelques chiffres significatifs :

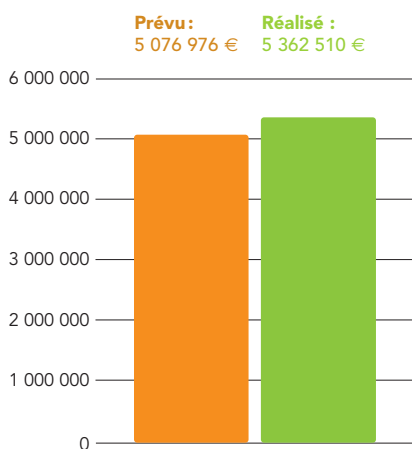
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Si la redevance de concession représente la ressource la plus importante, on retrouve également parmi les recettes de fonctionnement, les frais de gestion sur travaux communaux ainsi que le remboursement par les communes, des intérêts d'emprunts contractés par le SDEPA

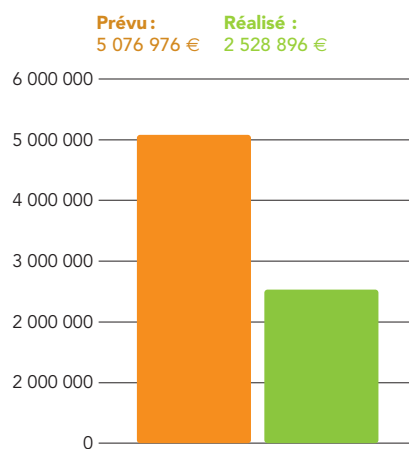
pour leur compte dans le cadre des travaux d'électrification. En terme de dépenses cette fois, le paiement des intérêts des emprunts contractés par le SDEPA pour le compte des communes constitue une part importante des charges de fonctionnement, avec les

charges à caractère général et les dépenses de personnel. Le virement prévisionnel à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution sur l'exercice, ce qui explique la différence entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées.

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2010 (avec résultat 2009)



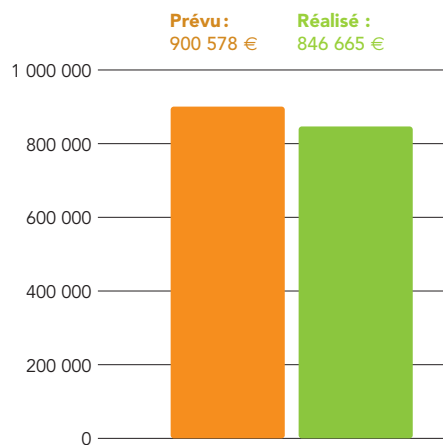
Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2010



Redevance de concession perçue sur travaux 2008



Charges financières



Résultat de clôture 2010 :

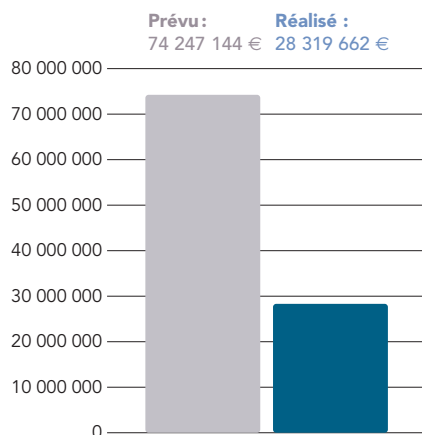
Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement de l'exercice auxquelles s'ajoute le résultat antérieur reporté et les dépenses de fonctionnement de ce même exercice. Il a été affecté au titre du budget 2011 par le Comité Syndical.

- Recettes de fonctionnement de l'exercice 5 330 133,14 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur 32 377 €
- Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2 528 895,56 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2 833 614,58 €

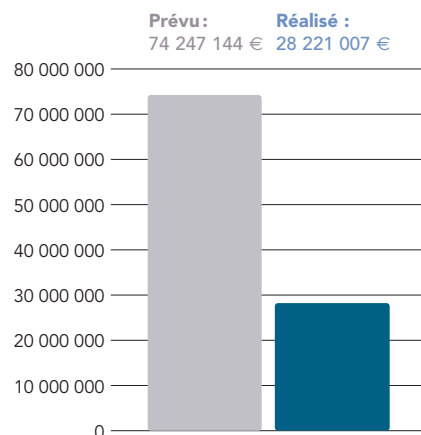
SECTION D'INVESTISSEMENT

Cet aperçu du compte administratif 2010 reprend les grandes lignes du document de travail remis aux délégués communaux en préparation du Comité Syndical du 19 février 2011 et des balances générales transmises en commune.

Recettes d'investissement 2010 (avec reports antérieurs)

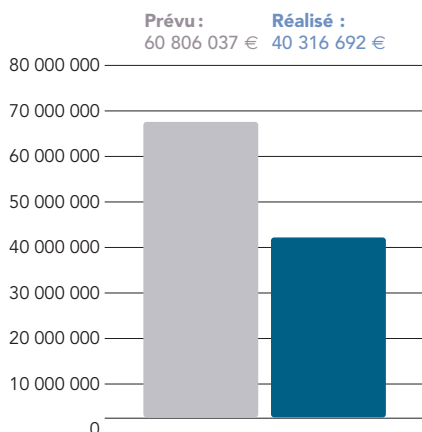


Dépenses d'investissement 2010 (avec reports antérieurs)



MANDATEMENT ET ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES TRAVAUX

(2010 AVEC REPORTS ANTÉRIEURS)



Montant mandaté	20 277 499 €	} soit 66 % de la dépense budgétisée
+		
Montant engagé	20 039 193 €	
=	40 316 692 €	

BUDGET 2011

Avec un fonctionnement maîtrisé, l'accent a été mis sur l'investissement.

Les nouvelles inscriptions budgétaires dédiées à l'investissement sur les réseaux, s'établissent à 30,9 millions d'euros en 2011. Ce chiffre est en évolution de plus de 40 % par rapport à 2010.

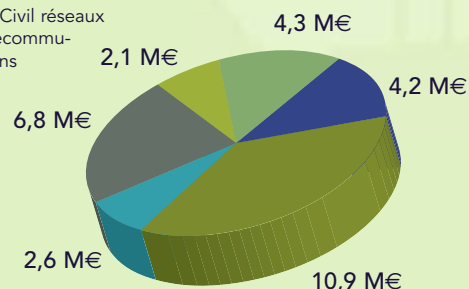
SÉCURISER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE : UNE PRIORITÉ

En remplaçant des fils nus aériens par des câbles torsadés et en enfouissant les réseaux dans les bourgs, le SDEPA contribuera, par ses nouveaux programmes en 2011, à sécuriser plus de 160 km de réseau basse tension pour un investissement de près de 18 millions d'euros.

Mais avec 6,8 millions d'euros de prévision budgétaire, le parc communal d'éclairage public bénéficiera également d'un important effort de la part du SDEPA sur cet exercice.

Investissements Nouvelles inscriptions budgétaires pour 2011 30,9 millions d'€

- Renforcement du réseau électrique
- Extension du réseau électrique
- Enfouissement du réseau électrique
- Sécurisation du réseau électrique
- Éclairage public
- Génie Civil réseaux de télécommunications



LÉGISLATION

➡ LOI NOME... décryptage

L'instauration d'un dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) pour les concurrents d'EDF ainsi que la suppression des tarifs réglementés de vente dont bénéficient actuellement les consommateurs d'électricité, constituent les deux mesures phares adoptées par la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME). Mais certaines dispositions concernent également les syndicats d'énergie.

Le maintien des tarifs réglementés de vente (TRV) en France, est perçu par la Commission Européenne, comme un obstacle à l'ouverture du marché de l'électricité.

L'objectif de l'ARENH (article 1 de la loi NOME) consiste à instaurer une concurrence à la production, en obligeant EDF à céder 100TWh par an à ses concurrents, ce qui correspond à environ 25 % de sa production nucléaire. Le prix d'accès a été fixé à 42 € le MWh à compter du 1^{er} janvier 2012.

En contrepartie, les fournisseurs devront participer à la sécurité d'approvisionnement en électricité en disposant de capacités de production.

Une mise en concurrence forcée alors que le marché ne le demandait pas, constituera-t-elle une avancée positive pour les consommateurs? Rien n'est moins sûr!

Le second point significatif de la loi est relatif à la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016.

En effet, pour tous les sites résidentiels et professionnels de puissance souscrite supérieure à 36 Kva, les tarifs du marché s'imposeront.

Seuls les abonnés de puissance inférieure continueront de bénéficier des tarifs réglementés après cette date.

Ce nouveau dispositif, qui constitue une véritable bombe à retardement, impactera avant tout les professionnels (artisans, commerçants, agriculteurs). Sortiront-ils gagnants de ce changement de régime? La réalité ne sera peut-être pas ici non plus, à la hauteur des espérances, notamment si les prix de marché sont largement supérieurs aux tarifs régulés.

Mais la loi NOME a également prévu dans son article 21, dorénavant codifié

à l'article L.2224-31 du CGCT, l'instauration d'une conférence départementale annuelle permettant de mettre en évidence les investissements qui seront engagés sur les réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

Organisées par les Préfets, ces conférences permettront d'examiner le bilan détaillé de la mise en œuvre des programmes communiqués par les concessionnaires.

La première conférence de ce type aura lieu en Préfecture à la fin de l'année 2011.

Enfin l'article 23 de la loi est venu modifier le régime de la taxe sur l'électricité. Dorénavant, les communes de moins de 2000 habitants ne peuvent plus percevoir cette recette auprès des usagers. Les syndicats d'énergie étant désormais seuls à pouvoir bénéficier de ce produit, le SDEPA doit réfléchir à la meilleure utilisation de cette ressource dans son intérêt et dans celui des communes.



COMPTEUR COMMUNICANT LINKY

➡ UN BIEN INALIÉNABLE des collectivités concédantes

La Commission de Régulation de l'Énergie s'est prononcée en juillet en faveur de la généralisation du compteur communicant Linky pour 35 millions d'usagers en France.

Si de son côté ERDF tend à considérer que ce nouvel équipement lui appartiendra, les collectivités concédantes telles que le SDEPA, ne sont pas de cet avis.

Cet investissement, estimé à 4 milliards d'euros, sera intégralement financé par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics (TURPE), c'est-à-dire par les usagers (fonds publics) et en aucun cas par ERDF sur ses propres deniers.

Dans ces conditions, les collectivités concédantes militent pour que ces compteurs ainsi que les dispositifs de comptage, fassent partie des ouvrages de la concession et soient propriétés des collectivités, comme cela est le cas des compteurs actuels. Une affaire à suivre...

NOUVELLE COMPÉTENCE

UN SERVICE D'ENTRETIEN de l'éclairage public pour les communes

Depuis le début de l'année 2011, les services du SDEPA travaillent à la mise en place de ce nouveau service qui sera opérationnel au 1^{er} janvier 2012.

Après avoir retenu un prestataire chargé d'administrer le nouveau système d'information géographique qui sera associé à ce service (cf.infra), le marché spécifique d'entretien du parc d'éclairage public communal est en cours d'attribution.

Le SDEPA proposera aux communes à partir du 1^{er} janvier 2012, deux formules au choix concernant cet entretien :

- La première prestation dite Préventive + Corrective.
- La deuxième prestation dite Corrective uniquement.

La formule Préventive + Corrective comprend :

- la vérification et le nettoyage de l'éclairage public, combiné au remplacement des sources lumineuses à l'identique selon une périodicité de 3 ou 4 ans en fonction des puissances des sources.
- la maintenance des points lumineux, armoires ou éclairages sportifs consécutivement à une déclaration de panne sur le SIG.

⇒ Cette formule favorise le maintien en état des installations et des niveaux d'éclairage dans le temps, contribue à la diminution du taux de panne, se traduit par un forfait annuel par éléments

d'éclairage public par an, quel que soit le nombre d'interventions et incite à la mise en place de matériel fiable.

La formule Corrective comprend :

- la maintenance et l'entretien des points lumineux, armoires ou éclairages sportifs consécutivement à une déclaration de panne sur le SIG.

⇒ Cette formule entraîne la facturation des dépannages à la panne, ne se traduit pas par un coût annuel forfaitaire par élément d'éclairage public.

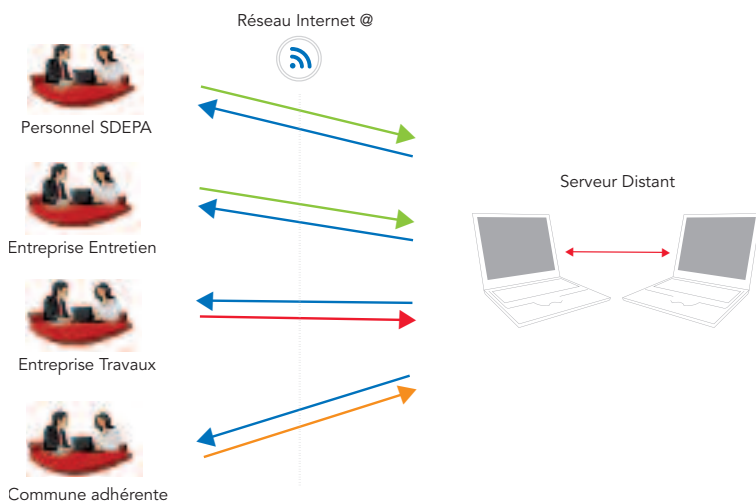
Nota : quelle que soit la formule retenue, le prix proposé comprend la fourniture du matériel (lampes, etc...)

ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉPARTITION DES LOTS SUR LE DÉPARTEMENT

Afin d'assurer dans les meilleurs conditions, l'exécution de cette mission, le département a été divisé en 6 lots géographiques d'entretien.



UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG) ASSOCIÉ À CE SERVICE !



Le SIG permettra une gestion informatique multi-sites du parc Éclairage Public. L'information sera partagée de façon simultanée entre tous les utilisateurs distants. En particulier les utilisateurs

pourront, suivant leur profil, consulter et/ou modifier les données cartographiques à distance.

Les communes pourront par exemple, déclarer une panne sur leur parc éclairage public via ce dispositif.

FLUX D'ÉCHANGE DES DONNEES

- Mise à jour des données cartographiques (entreprises TRX neuf et Diagnostic EP)
- Mise à jour des données numériques
- Consultation du SIG
- Déclaration des pannes en ligne

Toutes les communes ont été destinataires des prix moyens des prestations par lots et doivent communiquer leur choix au SDEPA au plus tard le 31 octobre 2011 pour bénéficier de cette prestation au 1^{er} janvier 2012.

SERVICE ÉNERGIE

➡ **DES ACTIONS** en faveur du développement durable

DIAGNOSTICS énergétiques

Depuis trois ans maintenant, le SDEPA propose aux communes, de réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux et le parc d'éclairage public.

Au total 144 communes ont bénéficié de ce dispositif, concernant **800 bâtiments environ et plus de 29000 points lumineux.**

Il ressort de ces études que de nombreux bâtiments communaux, même récents, ont des consommations énergétiques élevées.

Si des actions de sensibilisation des utilisateurs ou de programmation des appareils de chauffage sont plus que nécessaires, l'isolation des murs, plafonds et le changement de menuiseries doivent également être régulièrement envisagés.

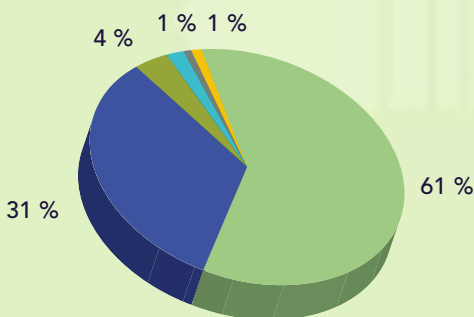
Le Conseil Général peut accompagner financièrement les communes engageant des travaux de ce type, et le SDEPA, au travers de la convention signée avec EDF en matière de Certificats d'Économie d'Énergie (C2E), permet aux communes de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 2500 €.

En matière d'éclairage public cette fois, le parc vieillissant du matériel en place nécessite des remises à niveau.

De nombreuses sources lumineuses devront être prochainement remplacées car, en application de la législation, la vente des sources lumineuses à vapeur

de mercure et tubes fluorescents sera interdite à partir de mars 2015.

Nature des sources lumineuses d'éclairage public



- Sodium haute pression
- Vapeurs de mercure
- Iodure métallique
- Tube fluorescent
- Halogènes
- Fluocompacte
- Led

Bien entendu, l'accompagnement des communes par le SDEPA, qui porte d'ores et déjà sur l'investissement au travers des programmes de travaux neufs et de rénovation du parc d'éclairage public, concernera également dorénavant, le fonctionnement au travers du nouveau service d'entretien qui sera opérationnel le 1^{er} janvier prochain.

EXPOSITION ITINÉRANTE

« Le parcours de l'énergie »

Cet outil pédagogique, validé par l'Inspection Académique, poursuivra sa route dans les communes du département dès la rentrée 2011.

Rappel : Il appartient aux communes qui souhaitent disposer de cet outil de communication et d'information sur le thème de l'énergie d'en faire la

demande auprès du SDEPA.

Il est nécessaire de prévoir un espace d'environ 40 m² pour recevoir l'exposition. Le déplacement de l'exposition est organisé par le SDEPA.



PHOTOVOLTAÏQUE connecté au réseau

Le SDEPA propose de réaliser pour le compte des communes, une étude de faisabilité en matière de photovoltaïque connecté au réseau dès lors que certaines conditions sont remplies (avoir effectué un diagnostic énergétique, qu'il existe un véritable potentiel sur un des bâtiments - orientation favorable - et que les consommations du bâtiment atteignent 150 kWh/an/m²).

Par ailleurs, le SDEPA peut assurer la maîtrise d'ouvrage de réalisation de l'installation finale.

Mais, la difficulté aujourd'hui réside non pas tant sur la faisabilité technique d'une opération mais bien sur sa rentabilité économique. En effet, les changements de tarifs se sont multipliés durant l'année 2010 (baisse des tarifs en janvier puis en septembre) pour finir en décembre 2010 par la suspension de l'obligation d'achat durant trois mois.

Dorénavant l'arrêté du 4 mars 2011 fixe les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil. Ce nouveau dispositif prévoit des tarifs d'achat, ajustés chaque trimestre, pour les installations de moins de 100 kWc (cf. supra).



Installation photovoltaïque sur la toiture du centre Technique Municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle.

À ce jour, l'accompagnement des collectivités s'est traduit par la transmission de cahiers des charges à 15 communes, la réalisation de 20 pré-études de faisabilité et des études de faisabilité abouties pour les communes d'Arrette, Amendeux-Oneix, Denguin, Précilhon, Villefranque, sachant que tous ces dossiers doivent être retravaillés sur la base des nouveaux tarifs d'achat.

Trois opérations sont en cours de réalisation ou vont être engagées par le SDEPA sur le nouveau Centre Technique Municipal de Saint-Pée-sur-Nivelle, sur la Mairie d'Urçuit et la Salle Polyvalente de Laroin.

ÉQUIPEMENT

► PLEIN GAZ dans les communes du département

Au travers de plusieurs procédures de délégations de service public, le SDEPA vient d'alimenter en gaz, 7 communes en Béarn et Pays Basque.

DES DESSERTES EN GAZ PROPANE !

Après plusieurs mois de prospection commerciale et 6 mois de travaux, le réseau public de distribution de gaz propane d'Urcuit a été inauguré le 2 juin 2010. Le réseau de 1400 mètres, construit et exploité par ANTARGAZ dessert 40 usagers par l'intermédiaire de cinq cuves de stockage enterrées. De nombreux bâtiments publics ont également été raccordés au réseau : mairie école, salle polyvalente bénéficient de cette énergie. Il s'agit du premier réseau exploité en gaz propane dans les Pyrénées-Atlantiques, permettant à des communes éloignées des réseaux de distribution de gaz naturel existants, de bénéficier tout de même du gaz en réseau.

De la même manière, la commune de La Bastide-Clairence, vient également d'être alimentée en gaz. Les travaux se sont déroulés en respectant les contraintes estivales et touristiques ainsi qu'en adaptant les éléments visibles du réseau (habillage des compteurs) aux particularités architecturales d'un site classé. Tout comme à Urcuit, le réseau de 1400 mètres construit et exploité par ANTARGAZ dessertira les usagers par l'intermédiaire d'un stockage de quatre cuves de gaz propane, à l'entrée du bourg. De nombreux bâtiments publics sont aussi raccordés et bénéficient de l'énergie gaz en réseau.



Mise en gaz de la commune de Souraïde, en présence de Michel Tranier Directeur de GRDF.

Des réseaux de gaz propane identiques sont en construction à Bardos et Garindein, alors que les communes de Garlin et Sauveterre de Béarn vont bénéficier d'une mise en gaz de leur tout nouveau réseau avant l'hiver 2011.

... ET EN GAZ NATUREL !

5500 mètres de réseau de gaz naturel viennent d'être construits à Souraïde. S'agissant de gaz naturel, le contrat a été attribué à GRDF. Ce réseau dessert les usagers par l'intermédiaire d'une conduite connectée à celle de la commune limitrophe d'Espelette. Il s'agit du premier réseau de gaz naturel créé à l'issue d'une procédure de délégation de service public menée par le SDEPA.

Une nouvelle procédure est actuellement en cours pour desservir en 2012 les communes d'Arzacq, Lasseube et Ainhoa.

BRÈVE

La concession des communes historiquement desservies en gaz naturel s'élargit.

Le SDEPA gère un contrat de concession pour la distribution de gaz naturel sur les communes historiquement desservies par GRDF.

81 communes constituaient le périmètre initial du contrat en 2008.

Par transferts de compétences successifs, les communes d'Espelette, d'Iseste, de Mouguerre, de Serres-Castet et d'Ustaritz ont intégré le dispositif en 2010.

Ainsi, sur ces 86 communes, le réseau de gaz naturel représente plus de 1060 kilomètres, alimentant environ 30 000 usagers.



Ci-dessus, article paru dans la « Semaine du Pays Basque » le 10 juin 2010.

RECUEIL

Des actes administratifs...

BUREAU DU 9 FÉVRIER 2010

- 1- Présentation du compte rendu des transferts de crédits 2009
- 2- Présentation du compte administratif 2009
- 3- Présentation du budget 2010
- 4- Autorisation de signer le marché négocié d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'Electrification rurale, à engager en 2010 et 2011 dans les communes du département des Pyrénées-Atlantiques adhérentes du SDEPA.
- 5- Réalisation de raccordements financés par le protocole PCT
- 6- Autorisation de signer le marché négocié d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ERDF
- 7- Autorisation de signer le protocole d'accord 2010/2011 en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public entre le SDEPA et EDF

COMITÉ DU 20 FÉVRIER 2010

- 8- Compte rendu des transferts de crédits réalisés sur l'exercice 2009
- 9- Délibération du Comité sur le compte de gestion de l'exercice 2009
- 10- Présentation et vote du compte administratif 2009
- 11- Présentation et vote du budget 2010
- 12- Autorisation de création d'un budget annexe énergie photovoltaïque

BUREAU DU 1^{er} JUIN 2010

- 13- Modification de l'index référence du taux d'intérêt d'un emprunt de 2 200 000 €
- 14- Modification de l'index référence du taux d'intérêt d'un emprunt de 3 000 000 €
- 15- Ligne de trésorerie 2010 de 3 000 000 €
- 16- Modification du règlement intérieur de la commande publique
- 17- Programme complémentaire de travaux de renforcement de réseau électrique

- 18- Versement de subventions « aires de jeux »
- 19- Bilan des études de faisabilité d'installations photovoltaïques connectées et positionnement du SDEPA en matière d'investissement
- 20- Plan de financement de l'exposition itinérante « Parcours de l'Energie » et modalités d'utilisation
- 21- Réalisation d'un générateur photovoltaïque sur la mairie d'Urcuit et en toiture des futurs ateliers municipaux de la commune de Saint-Pée-Sur-Nivelle
- 22- Création d'une véranda à l'entrée des locaux du SDEPA
- 23- Plafonnement des bases concernant le montant des travaux sur lesquels sont appliqués les frais de gestion du SDEPA

BUREAU DU 30 SEPTEMBRE 2010

- 24- Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur du SDEPA
- 25- Attribution de subventions programme « éclairage aires de jeux »
- 26- Programmation complémentaire de travaux de renforcement de réseau électrique
- 27- Nouvelle procédure d'instruction des demandes de desserte électrique en zone rurale
- 28- Renouvellement d'un emploi de chargé de mission MDE/EnR
- 29- Désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et la sécurité
- 30- Schéma directeur de desserte en gaz du département des Pyrénées-Atlantiques
- 31- Evolution des tarifs d'achat de l'électricité d'origine photovoltaïque et synthèse des dossiers relatifs aux installations photovoltaïques
- 32- Constitution d'un groupement de commande pour la mise en œuvre d'une couverture photovoltaïque/bac

acier sur le centre technique communal de Saint-Pée-Sur-Nivelle

- 33- Convention avec la société NUMERICABLE pour l'enfouissement de son réseau dans la rue Bahinos à Anglet et la rue Molinie à Bayonne

BUREAU DU 30 NOVEMBRE 2010

- 34- Examen des rapports à présenter au Comité Syndical
 - Exécution du budget à voter après le 1^{er} janvier 2011
 - Décisions modificatives au budget 2010
 - Orientations budgétaires 2011
- 35- Emprunt à contracter pour le compte des communes
- 36- Compte rendu des subventions versées aux communes au titre du programme « éclairage des aires de jeux »
- 37- Autorisation de signer le marché de fourniture et pose d'une couverture bac acier et d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau à Saint-Pée-Sur-Nivelle
- 38- Réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la salle polyvalente de Laroin
- 39- Convention tripartite SDEPA/ERDF/COMMUNES dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme
- 40- Programmation des travaux 2011
- 41- Expérimentation de l'entretien professionnel
- 42- Transformation d'un poste de rédacteur territorial chef en poste d'attaché territorial

COMITÉ DU 11 DÉCEMBRE 2010

- 43- Exécution du budget 2011 à voter après le 1^{er} janvier 2011
- 44- Décisions modificatives au budget 2010
- 45- Débat d'Orientations Budgétaires 2011
- 46- Avenant au contrat de concession intercommunal entre le SDEPA et GRDF.